

Synthèse de l'audience publique du 13 mars 2008 à Saint-Henri de Lévis.

Lors de cette journée d'audience publique, 75 personnes étaient présentes. La presque totalité des participants étaient membres d'organismes communautaires. Suite à la présentation des résultats de la consultation par l'Université Laval, la TROCCA a présenté près d'une trentaine de suggestions de bonifications qu'elle souhaite apporter au Cadre de référence. Une discussion générale a suivi.

Voici une synthèse des principaux commentaires recueillis :

Un premier intervenant affirme qu'il est en accord avec les suggestions de bonification qui ont été présentées par la TROCCA et souhaite que l'Agence les prenne en considération. Cependant, il déplore la situation suivante : l'attribution d'un montant forfaitaire *per capita* s'élevant à 58,30 \$ alors que la moyenne nationale est de 83,91 \$. Il revendique donc un ajustement équitable. Ainsi, les organismes communautaires deviendraient des « vrais » partenaires au niveau du réseau public.

Une deuxième intervenante affirme qu'elle se sent plus proche des bonifications présentées par la TROCCA que des résultats présentés par l'Université Laval. Suite à ce constat, elle demande à l'Agence si celle-ci est ouverte à des négociations. Monsieur Bouffard exprime cette ouverture mais précise que ce ne sont pas toutes les bonifications proposées qui pourront être acceptées; certaines reformulations sont nécessaires.

Une autre participante est ravie que la notion de territoire soit l'un des enjeux importants qui est ressorti de la consultation publique, puisque celui-ci décrit bien la réalité de Chaudière-Appalaches. Elle demande également des précisions concernant la disparition du statut d'organismes « reconnus associés » : que sont devenus ceux qui avaient ce statut? Madame Lacroix précise que ces organismes ont probablement été redirigés vers un autre ministère d'attache. L'impact entourant cette question méritera d'être approfondi par l'Agence.

Une quatrième participante affirme soutenir les bonifications suggérées par la TROCCA. Cependant, elle affirme que cela doit se faire différemment. Elle mentionne, entre autres, qu'en ce qui concerne le partenariat et la collaboration, ce n'est pas un rapport de forces qui devrait s'en dégager, mais plutôt un rapport d'expertise : une complémentarité des compétences des uns et des autres. Ainsi, « chacun devrait y trouver son compte ».

Reprenant le thème du partenariat, un participant mentionne que ces rapports de pouvoir sont maintenant effectifs à un niveau plus près du terrain (par exemple, autour de la reconnaissance de la compétence des travailleurs sociaux du secteur communautaire par ceux du réseau public) et pas seulement au niveau des cadres. Il demande à ce que les établissements revoient leurs façons de faire à ce sujet.

D'autres participants ont déploré le peu de places accordées au financement dans le cadre de référence. Ils aimeraient y retrouver plus d'éléments concrets, telles des données chiffrées, mais souhaitent également que leurs besoins soient réellement établis. Suite à ces commentaires, l'Agence a affirmé que la nouvelle documentation (document sur la reddition de comptes dans le

cadre du soutien à la mission globale ainsi que le rapport du Vérificateur général) mise à leur disposition sera étudiée et, au besoin, intégrée dans le nouveau Cadre de référence. L'Agence affirme également qu'elle souhaite avoir un cadre général permettant de s'adapter aux nouvelles réalités. Toutefois, l'ajout d'annexes permettrait d'intégrer de nouveaux éléments subséquents. On rappelle aussi que le choix de l'Agence a été de ne pas se concentrer uniquement sur le financement, mais de réfléchir aussi aux relations et au partenariat.

Dans la même perspective, un participant a mentionné que « l'actualisation d'un vrai partenariat passe par un financement adéquat ». Il ajoute qu'il « est temps que nous ayons les moyens de faire ce qu'on propose ».

Un autre participant a établi que les organismes communautaires démontrent maintenant une nouvelle maturité et que le Cadre de référence ne devrait pas être celui de l'Agence, mais bien celui des organismes communautaires et de l'Agence. Il mentionne que le communautaire veut maintenant négocier. À cet effet, l'Agence informe qu'elle tient deux fois par année des rencontres statutaires avec la TROCCA pour des discussions.

Un dernier commentaire porte sur l'aide qui est actuellement apportée aux aînés. Souhaitant maintenir les personnes âgées à domicile le plus longtemps possible, le participant mentionne qu'il faudrait revoir certains éléments entourant cette question et que le partenariat doit également être effectif à un autre niveau et inclure la Table régionale de consultation des aînés.